

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n°2015.07.105.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Travaux de
construction - Lot n°
18 "électricité
courants faibles" :
avenant n°5**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07.105.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
18 "ELECTRICITE COURANTS FAIBLES" : AVENANT N°5**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés a donné un avis favorable le 24 mai 2012 à l'attribution du lot n°18 « électricité courants faibles » à la société SANTERNE ANGOULEME – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes - 16730 FLEAC pour un montant de 177 800,00 € HT.

Par délibération n°179 B du 21 novembre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value d'un montant de 21 462,98 € HT qui a porté le montant du marché à 199 262,98 € HT.

Par délibération n°100 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value d'un montant de 3 637,06 € HT qui a porté le montant du marché à 202 900,04 € HT.

Par délibération n°11 B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en plus-value d'un montant de 398,21 € HT qui a porté le montant du marché à 203 298,25 € HT.

Par délibération n°27 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 en plus-value d'un montant de 10 878,94 € HT qui a porté le montant du marché à 214 177,19 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en moins-value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N°1 – demandes du SDIS ou du bureau de contrôle technique,
- N°2 – demande de la maîtrise d'ouvrage.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

Motif 1

Tableau report d'alarme garderie	1 210,99 € HT
Porte coupe feu supplémentaire dans rez-de-jardin de La Fabrique sur DAS	244,82 € HT
Détecteurs incendie supplémentaires dans les Mondes	6 741,38 € HT
Clapets coupe feu supplémentaires dans les Mondes	1 236,05 € HT

Motif 2

Prises RJ45 supplémentaires pour la gestion concomitante du téléphone et de la WIFI	9 119,90 € HT
Vidéo-portier raccordé sur centrale visiophone	886,10 € HT

Montant en plus-value 19 439,24 € HT

Les ajustements en moins-value sont les suivants :

Motif 2

Adaptation de la qualité des visiophones	- 4010,91 € HT
Suppression du matériel actif pour les boucles malentendants (achetées dans le cadre du marché informatique)	- 2 423,45 € HT
Suppression des détecteurs d'ouverture	- 3 305,00 € HT

Montant en moins-value	9 739,36 € HT

L'avenant n°5 en plus-value est d'un montant de 9 699,88 HT.

Le montant du marché passe de 214 177,19 € HT à 223 877,07 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 25,92 % par rapport à son montant initial de 177 800,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 1 juillet 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°4 au lot n°18 « électricité courants faibles » avec la société SANTERNE ANGOULEME – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes - 16730 FLEAC d'un montant en plus-value de 9 699,88 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 21 juillet 2015